

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2024

Le 6 mai 2024, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2024 04

Désignation du secrétaire de séance

08 2024 05

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 22 janvier 2024

08 2024 09

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DSOL 52, DTEC 4 et DVD 43

08 2024 07

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2023

08 2024 06

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^e arrondissement de l'exercice 2023

08 2024 08

Vote du compte administratif 2023

2024 DAC 9

Subvention de 2190 000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2024 DAC 120

Signature d'un acte notarié pour le don d'une œuvre avec la Fondation Olympique pour la culture et le patrimoine

2024 DAC 176

Subventions de 321 000 euros à dix-huit structures culturelles dans le cadre de « L'Art pour Grandir » et signature de douze conventions

2024 DAC 257

Subventions de 26 500 euros à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

2024 DAC 333

Subventions de 900 000 euros et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2024 DAC 416

Subventions de fonctionnement de 160 000 euros à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants

2024 DLH 100

Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

2024 DDCT 47

Subventions de 10 000 euros à trois associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 8^e arrondissement

2024 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros)

2024 DVD 11

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V à Paris 8^e arrondissement — Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation des ouvrages

2024 DAE 113

Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 euros

2024 DAE 114

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions

2024 DJS 94

Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette

2024 SG 23

Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

Rapporteur : Grégoire GAUGER**2024 DSOL 52**

Subventions de fonctionnement de 271 193 euros pour deux associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention

2024 DTEC 4

Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine

2024 DVD 43-1, 43-2 et 43-3

Stationnement de surface — Tarification au poids des véhicules, tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides et simplifications résultant de l'accès au SIV

V08 2024 03

Vœu de la majorité relatif à l'horaire de fermeture des terrasses estivales durant l'été 2024

V08 2024 05

Vœu de la majorité relatif à l'apposition de plaques sur les immeubles du quartier Europe dans lesquels a vécu Claude DEBUSSY

V08 2024 06

Vœu de la majorité relatif à la suppression de l'article 4 bis du Règlement municipal de Changement d'Usage

V08 2024 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris crée un espace canin dans le 8^e arrondissement et rende plus d'espaces verts du 8^e arrondissement accessibles aux chiens tenus en laisse

V08 2024 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris réaménage la piste cyclable du boulevard des Batignolles, afin de sécuriser le cheminement des cyclistes et des piétons, et de faciliter la circulation des services d'incendie, de secours et de sécurité en cas d'urgence

Q08 2024 02

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la lutte contre les mégots de cigarettes jetés dans l'espace public

Q08 2024 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour détailler les modalités d'aménagement, d'organisation et d'animation du « site de festivités » dans le parc Monceau

Mme d'HAUTESERRE

Tout d'abord, je souhaite remercier les jeunes du Conseil municipal du 8^e arrondissement accompagnés de leurs parents qui sont présents. C'est leur premier Conseil d'arrondissement. J'ai reçu certaines et certains d'entre eux hier au Mémorial de la Shoah. C'est aussi la première sortie dans ce mémorial. Merci aux parents et merci à ces jeunes qui sont complètement investis dans la politique locale et dans tout ce qui concerne la transmission. Je les remercie très chaleureusement.

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Nous avons retiré le vœu n° 4 relatif à un hommage à Robert HOSSEIN, car des discussions sont encore en cours avec la famille sur le site le plus adapté parmi ses différents lieux de vie dans les 16^e et 8^e arrondissements.

1°/08 2024 04

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. La délibération 08 2024 04 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2024 05

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 22 janvier 2024

Mme d'HAUTESERRE

Avez-vous des observations concernant ce compte rendu ? La délibération 08 2024 05 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2024 09

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DSOL 52, DTEC 4 et DVD 43

Mme d'HAUTESERRE

Trois délibérations nous ont été transmises par le service de la séance du Conseil de Paris, après la publication de l'ordre du jour initial.

Conformément à l'article 6 de notre règlement, nous devons nous prononcer sur leur inscription en urgence. Je vous propose de les inscrire. La délibération 08 2024 09 est adoptée.

4°/08 2024 07

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2023

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire ne peut présider les débats relatifs à l'examen du compte administratif.

Je vous propose donc de désigner Vincent BALADI comme président de séance pour examiner les délibérations 08 2024 06 et 08 2024 08.

Vincent BALADI est désigné comme président de séance pour l'examen des délibérations 08 2024 06 et 08 2024 08. Jeanne d'HAUTESSERTRE quitte la séance.

5°/08 2024 06

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8° arrondissement de l'exercice 2023

M. BALADI

Le compte administratif comprend 2,8 millions d'euros de dépenses mandatées cette année. Il s'agit de 392100,96 euros pour l'animation locale comprenant également les travaux urgents et les conseils de quartier. À ce titre, nous notons une petite augmentation de 1,2 % pour ces travaux urgents.

2.263.195,17 euros vont à la gestion locale, pour les besoins de fonctionnement des équipements de proximité.

Enfin 126328,31 euros d'investissements, comprenant les crédits alloués à chaque conseil de quartier.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- o 672345,73 euros pour le fonctionnement de la Mairie avec 60917 euros de crédit à reporter sur l'année en cours, travaux d'impression et de prestations de nettoyage des locaux, notamment;
- o 488601,56 euros pour les crèches, avec 154868,42 euros de crédit à reporter qui correspondent pour l'essentiel à des charges locatives non encore appelées, notamment pour Maleville;
- o 327147,83 euros pour le contrat de délégation de service public du centre d'animation, que nous voyons chaque année, avec aucun report;
- o 259173,48 euros pour les travaux urgents dans les équipements de proximité ont été votés en conseils d'arrondissement, avec 36583,53 euros à reporter, qui sont pour l'essentiel des travaux engagés, mais pas encore payés;
- o 319458,65 euros pour écoles élémentaires, avec 1725,62 euros à reporter;
- o 117369,49 euros pour les investissements dont je parlais tout à l'heure avec 73027,08 euros à reporter;
- o 110778,57 euros pour le conservatoire Camille-Saint-Saëns du 8° arrondissement, avec un report de 4362,41 euros. Je rappelle que nous avons deux conservatoires dont l'un à rayonnement régional, qui ne fait pas partie des équipements de proximité;
- o 129324,11 euros pour les écoles maternelles, avec un léger report de 161,99 euros;
- o 45606,73 euros pour les bains-douches Rome avec 225,91 euros à reporter;
- o MVAC 8^E: 54616,97 euros avec 6706,50 euros à reporter
- o 15477,24 euros pour les bibliothèques avec 850,89 euros à reporter;
- o 20527,90 euros pour les équipements sportifs avec un très léger report de 94,80 euros;
- o 66690,49 pour les espaces verts de proximité, qui augmente légèrement cette année. L'augmentation est liée au développement des rues aux écoles, notamment. Celles-ci sont appréciées, et nos administrés nous en parlaient encore ce matin. 41446,16 euros sont à reporter, qui correspondent à des travaux engagés, mais non payés.

Cet exercice conduit à un solde positif global de 425717,85 euros, qui s'explique pour partie par le décalage entre l'engagement de la dépense et le paiement effectif.

Les crédits se retrouvent reportés sur l'exercice 2024 de l'état spécial à l'occasion du budget supplémentaire.

Nous votons d'abord pour le compte de gestion, puis pour le compte administratif.

La délibération 08 2024 06 est adoptée à l'unanimité.

6°/08 2024 08

Vote du compte administratif 2023

La délibération 08 2024 08 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE rejoint la séance.

7°/2024 DAC 9

Subvention de 2190 000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles de notre territoire parisien participant au rayonnement de notre capitale, je vous propose d'apporter une fois de plus notre aide au Théâtre du Rond-Point et à sa nouvelle direction, qui souhaite poursuivre une ligne éditoriale en faveur des auteurs vivants, aux jeunes artistes, aux formes scéniques innovantes et aux dramaturgies plurielles.

La saison 2023/2024 a fait la part belle aux Jeux olympiques et paralympiques avec un week-end exceptionnel les 28 et 29 juin prochains.

Il nous est proposé aujourd'hui d'apporter notre soutien au titre de l'année 2024 par une subvention de 2190 000 euros. Cette hausse sensible de la subvention pourrait être ainsi expliquée par la baisse des crédits de l'État dévolus à la culture.

Cette légère progression de la subvention par rapport à celle de l'an passé se monte à 40 000 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer cet avenant.

Mme LÉCUYER

Systematiquement, je prends la parole sur le Théâtre du Rond-Point qui vit de subventions publiques qui représentent 40 % de son budget. C'est un taux très élevé, avec des programmations qui relèvent parfois du militantisme. Je ne peux pas voter pour, je m'abstiendrai sur cette délibération.

La délibération 2024 DAC 9 est adoptée (11 voix). Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER

8°/2024 DAC 120

Signature d'un acte notarié pour le don d'une œuvre avec la Fondation Olympique pour la culture et le patrimoine

Mme d'HAUTESERRE

Le Comité international olympique propose la création et la mise à disposition d'une œuvre artistique permanente dans la ville hôte des Jeux.

Le principe est qu'un artiste de renommée internationale, de la nationalité de l'édition suivante des Jeux, crée une œuvre qui sera laissée en héritage à la Ville hôte. Ainsi, à l'occasion des Jeux de Tokyo 2020, c'est l'artiste français Xavier VEILHAN qui a réalisé une œuvre traduisant les valeurs olympiques. Celle-ci est installée de manière pérenne au centre de la capitale japonaise.

Pour les Jeux olympiques Paris 2024, une artiste américaine a été retenue par le CIO pour concevoir une œuvre destinée à demeurer en héritage, un symbole du passage des Jeux accessible au plus large public. Alison SAAR a été sélectionnée parmi neuf artistes sur la base de critères déterminés par le CIO (respect des valeurs olympiques, promotion du sport, célébration, accessibilité et durabilité de l'œuvre, site proposé).

La sélection a fait l'objet d'un dialogue entre la Fondation et la Ville de Paris, avec le concours d'un conseil d'experts en matière artistique. La décision finale revenant à la Fondation, et donc au CIO.

Le projet a été validé en Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 21 mars 2024. Il sera installé dans le carré Ledoyen dans les jardins des Champs-Élysées, à l'intersection de deux allées, sans altération de pelouses existantes. L'inauguration est prévue le 23 juin 2024, date anniversaire de la renaissance des Jeux olympiques en 1894.

Je profite de la présence des jeunes pour les inviter et leur proposer de s'inscrire pour assister à cette inauguration.

Mme LÉCUYER

J'ai quelques petites questions à poser. Existe-t-il un visuel de cette œuvre? Je me suis rendue sur le site internet de la Ville de Paris, et je n'ai rien trouvé.

Mme d'HAUTESERRE

Ce sera une surprise pour tout le monde.

Mme LÉCUYER

Je comprends qu'il s'agit de voter pour quelque chose dont nous n'avons pas le visuel.

Mme d'HAUTESERRE

Effectivement, c'est la Ville qui a décidé de ne pas communiquer. Personnellement, j'ai vu l'œuvre en commission des sites à la Préfecture de Région, car, comme vous le savez, cela impacte aussi Paris. Des architectes étaient également présents à cette commission.

Mme LÉCUYER

Le descriptif n'est pas très clair. Le visuel, c'est important. Si j'ai bien compris, l'œuvre sera pérenne, c'est-à-dire qu'une fois installée, elle restera ad vitam æternam. Cela me fait penser aux Tulipes de Jeff KOONS. C'est un cadeau, mais qui va coûter à la Ville de Paris qui sera chargée de l'entretien de la pièce et du socle. Ce n'est pas un sujet anodin...

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr que ce n'est pas un sujet anodin!

Mme LÉCUYER

Cet aspect n'est pas du tout chiffré. Rien n'apparaît. Les finances de la Ville sont un élément important.

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr que les finances de la Ville sont importantes.

Mme LÉCUYER

On n'a aucune idée du budget, aucune idée de l'esthétique de l'œuvre. C'est embêtant. J'entends que c'est un don qui est fait, mais c'est la Ville qui sera chargée de son entretien.

Mme d'HAUTESERRE

Dans tous les pays, quand on reçoit un cadeau, comme nous tous d'ailleurs, il nous revient d'en prendre soin. On ne demande pas à celui ou celle qui nous l'offre de prendre soin de notre cadeau. C'est ainsi que cela se passe ici aussi.

Le cadeau des États-Unis a eu lieu suite au premier attentat de Paris, et l'ambassade des États-Unis voulait impérativement participer à notre peine, et a voulu offrir cette œuvre. Effectivement, l'œuvre des Tulipes de Jeff KOONS installée dans les jardins des Champs-Élysées nécessite de l'entretien à cause des pigeons et d'autres désagréments. Cet entretien coûte de l'argent, c'est vrai.

Concernant l'œuvre offerte par la nouvelle artiste à l'occasion des Jeux olympiques, il faudra aussi l'entretenir. Ce n'est pas moi qui gère la communication de l'œuvre qui sera dévoilée le 23 juin. Je vous précise qu'il n'y avait pas qu'une seule personne qui ait acté et validé le site... il y avait toute une commission réunie pour son installation.

Mme LÉCUYER

C'est dommage de ne pas avoir le visuel en amont. D'autant que si elle est installée dans le carré, elle sera dans les Champs et elle va rester.

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr. Ce cadeau sera pérenne, comme les autres œuvres dans d'autres pays. Si vous allez au Japon, vous trouverez une œuvre d'un artiste français, comme dans tous les pays qui ont organisé les Jeux olympiques.

La délibération 2024 DAC 120 est adoptée (12 voix). Mme LÉCUYER s'abstient.

9°/2024 DAC 176

Subventions de 321000 euros à dix-huit structures culturelles dans le cadre de «L'Art pour Grandir» et signature de douze conventions

M. HESSE

Le dispositif «Art pour Grandir» permet depuis 15 ans de créer des relations privilégiées entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation afin de proposer aux enfants des pratiques artistiques et des actions culturelles menées au sein de nos crèches, de nos écoles et de nos collègues.

Ces subventions, d'un montant de 321000 euros concernent dix-huit structures culturelles dont une située dans notre arrondissement, à savoir la Chapelle Harmonique qui propose de sensibiliser les enfants à la biodiversité par la musique.

«L'Art pour Grandir» implique en tout 595 écoles, 309 centres de loisirs, 108 collèges, 31 crèches et un peu plus de 180 partenaires culturels.

Le bilan 2023/2024 n'est pas encore finalisé pour le 8^e arrondissement, mais pour l'année 2022/2023, on sait que les écoles ont assisté à des parcours de cinéma, d'autres à des ateliers culturels, etc.

Pour soutenir ces dix-huit différentes structures, je vous propose de leur attribuer ces subventions.

La délibération 2024 DAC 176 est adoptée à l'unanimité.

10°/2024 DAC 257

Subventions de 26500 euros à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

M. HESSE

Je vous propose par le présent projet d'apporter encore notre soutien à onze associations qui se sont donné pour objet l'étude de la transmission de l'histoire et du patrimoine des arrondissements parisiens.

Ces associations effectuent des recherches intéressantes sur l'histoire méconnue de nos arrondissements et les diffusent et valorisent la recherche auprès d'un grand nombre de personnes, en organisant notamment des conférences et des visites auprès du public à la recherche d'information.

Le montant de 26500 euros est attribué à onze associations historiques, dont la Société historique et archéologique des 8^e et 17^e arrondissements présidée par Mme PREVOST pour un montant de 2000 euros. Cette association organise plusieurs conférences dans notre mairie et édite d'intéressants cahiers.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions, nous vous proposons d'attribuer cette somme pour 2024.

Mme LÉCUYER

Merci, Jean-Pascal HESSE pour ce petit focus sur cette belle association. Je regrette juste qu'elle ne bénéficie pas de plus de fonds, parce que c'est une association qui fait un vrai travail au service du patrimoine. 2.000 euros, c'est peu et c'est mon petit regret.

La délibération 2024 DAC 257 est adoptée à l'unanimité.

11°/2024 DAC 333

Subventions de 900 000 euros et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

M. HESSE

Je vous propose par le présent projet d'accorder notre soutien aux 29 établissements cinématographiques parisiens qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendant, classés le plus souvent d'art et essai. Dans notre arrondissement, le cinéma Le Balzac recevrait ainsi cette année une subvention de 38000 euros et le cinéma Le Lincoln 20000 euros.

J'attire également votre attention sur le soutien de notre mairie porté à ces cinémas indépendants à travers le Pass' culture et par notre agenda culturel, dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma.

Je vous propose ainsi d'autoriser la Mairie de Paris à signer ces 29 conventions pour un montant total de 900 000 euros.

Mme LÉCUYER

C'est l'occasion d'évoquer le cinéma UGC Normandie. C'est dommage que vous n'ayez pas évoqué ce cinéma mythique qui va fermer ses portes sur l'avenue des Champs-Élysées.

M. HESSE

Nous regrettons évidemment la fermeture de l'UGC Normandie, lieu mythique. La fermeture prochaine devrait être actée en juin. Celle-ci est due à une baisse notable de la fréquentation du public, croisée avec la hausse des loyers trop importants. Les propriétaires sont des privés.

Mme d'HAUTESERRE

Ce sont en effet des fonds privés. En tant que mairie d'arrondissement, nous n'avons pas notre mot à dire, malheureusement. Fut un temps où il y avait une quarantaine de salles dans cette belle avenue, qui était alors considérée comme avenue culturelle.

Les deux cinémas évoqués à l'instant qui bénéficient de ces subventions sont des cinémas indépendants comme le Lincoln et le Balzac.

Nous n'avons pas les moyens d'agir et d'intervenir sur ces hausses de loyer.

La délibération 2024 DAC 333 est adoptée à l'unanimité.

12°/2024 DAC 416

Subventions de fonctionnement de 160 000 euros à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations de pratiques artistiques culturelles amateurs, je vous propose de bien vouloir apporter notre soutien à dix écoles de musique et à une école de danse dans notre arrondissement. C'est Octave & Arpèges qui bénéficie ainsi d'une aide de 3 000 euros à laquelle s'ajoutera une subvention de 2 500 euros proposée par la Mairie.

Cette école basée rue de Saint Petersburg accueille plus de 300 élèves dans ses disciplines comme la musique, le chant et le théâtre.

Il s'agit d'autoriser la Mairie de Paris à signer cette convention pour 160 000 euros pour les écoles de musique associatives.

La délibération 2024 DAC 416 est adoptée à l'unanimité.

13°/2024 DLH 100

Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

Mme d'HAUTESERRE

La loi ELAN votée le 23 novembre 2018 comprend une réforme de la gestion des droits de réservation des logements sociaux dont peu d'élus avaient pris la pleine mesure.

Jusqu'à présent, la gestion des logements sociaux se faisait en stock. Chaque réservataire disposait de logements identifiés dans chaque programme, et était appelé à désigner des candidats lorsque ces logements se libéraient.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion doit être organisée en flux, c'est-à-dire que chaque réservataire doit, au fil de l'année, désigner des candidats sur un pourcentage de logements préalablement définis au sein de la Conférence du logement, sous l'égide du Préfet de Paris, Préfet de Région.

C'est d'ailleurs le premier bénéficiaire de la réforme, en tant que représentant de l'État. En effet, la loi prévoit que l'État capte au minimum 30 % du flux.

Les mutations entre logements seront gérées directement par les bailleurs sociaux, sans passer par les commissions de désignations. Cela représente environ une attribution sur cinq.

À Paris, 227 000 logements sociaux relèvent de la gestion en flux, parmi lesquels Paris est réservataire de 70 000 logements. Les arrondissements disposent de la moitié de ce quota, sans que l'on ne sache aujourd'hui précisément le pourcentage valable pour chaque arrondissement et chaque bailleur social.

Cette réforme produit une véritable usine à gaz qui semble contradictoire avec l'objectif d'une plus grande fluidité dans l'attribution de logements. Elle donne également le sentiment de privilégier les intérêts de l'État par rapport aux collectivités locales qui sont pourtant en première ligne pour traiter les demandes de logements sociaux.

Il nous paraît donc cohérent, en tant que mairie d'arrondissement, de ne pas soutenir ce texte qui réduit notre capacité à répondre aux problèmes de nos habitants pour se loger. Je rappelle que 2 000 demandeurs du 8^e arrondissement sont en attente d'une attribution de logement social.

Mme LÉCUYER

Je ne reviendrai pas sur cette loi ELAN, mais je tiens à dire que la cotation de la demande a déjà été mise en place par la Ville de Paris. J'avais eu l'occasion déjà de le répéter. La déclaration qui nous est soumise concerne la mise en place de la gestion en flux des droits de réservation.

J'ai beaucoup de réserves. Pour mémoire — et comme vous l'avez dit — à Paris, le nombre de logements qui relèvent de la gestion en flux s'élève à environ 227 000. Sur le papier, en théorie, cette réforme de la gestion en flux devait apporter de la souplesse dans la gestion de la réservation et fluidifier la mobilité résidentielle, avec pour objectif l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande et celle de la mixité sociale.

Sur le terrain, en pratique — certains maires l'ont déjà évoqué — la gestion en flux dans les communes où elle a été mise en place s'est avérée complexe, opaque, et finalement peu démocratique.

Ce mode de gestion a en effet un basculement de la réalité d'exercice du pouvoir d'attribution depuis le maire vers le bailleur, alors que le second devait simplement aider le premier dans le processus d'attribution. Il influe finalement de façon aussi opaque que décisive sur son issue, en renforçant son pouvoir d'orientation des logements vers tel ou tel public ou tel ou tel réservataire.

Ma conviction, c'est précisément tout le contraire : c'est que le maire doit exercer la réalité du pouvoir d'attribution du logement social. Il doit être en mesure de choisir les habitants bénéficiaires du logement social dans sa commune en fonction des spécificités et de l'intérêt local de son territoire. C'est un enjeu de souveraineté municipale.

J'ajoute que seul le maire est tenu pour responsable et redevable de l'action publique de proximité. N'oublions pas que la condition de la confiance dans la politique de logement social, c'est la

responsabilité et la transparence, et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable sur ce projet.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur un certain nombre de choses. J'appelle donc mon Conseil municipal à voter contre cette délibération.

A la majorité (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération. Mme MICHEL vote pour. Mme SEGOND s'abstient.

14°/2024 DDCT 47

Subventions de 10 000 euros à trois associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (FAL) «sites de festivités» attribué au 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Le 8^e arrondissement bénéficie cette année d'une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros pour le Fonds d'animation locale, dans le but d'animer le site de festivités du parc Monceau.

À l'issue d'un appel à projets et d'une commission de sélection, nous avons choisi d'affecter l'enveloppe de la façon suivante :

- 2.000 euros pour Le 8^e assure afin de déployer un mur d'escalade mobile;
- 5.000 euros pour l'Office du Mouvement Sportif du 8^e arrondissement qui organise divers ateliers sportifs, avec pour objectif de faire découvrir en priorité les sports olympiques qui se déroulent sur les sites du 8^e arrondissement;
- 3.000 euros pour Top Form pour des ateliers de sensibilisation aux parasports.

Mme LÉCUYER

Ce projet de délibération répond à l'un des trois points de la question orale que je poserai en fin de séance. Les animations sportives et familiales proposées par ces trois associations du 8^e arrondissement sont de qualité. J'émet donc un avis favorable.

M. GAUGER

Je vous informe en outre que nous avons réuni entre ces murs samedi dernier tout le mouvement sportif du 8^e arrondissement en vue d'une part des olympiades d'arrondissement qui se tiendront en juin, et d'autre part en vue de l'organisation des festivités auxquelles ces trois associations ont contribué fortement. Bien d'autres associations seront également associées.

Il faudra animer le site, proposer des initiations pendant les retransmissions des épreuves olympiques et paralympiques. C'est un travail incroyable qui sera assuré par les bénévoles de ces associations.

Je tiens à ce que nous leur rendions hommage. Ils seront mobilisés pendant la période des vacances pour répondre à l'appel des Jeux olympiques à Paris, nous ne pouvons que les féliciter.

La délibération 2024 DDCT 47 est adoptée à l'unanimité.

15°/2024 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne les dotations complémentaires à celles attribuées lors du Conseil de Paris d'octobre 2023, notamment pour faire face aux besoins de financement de fluides (chauffage, électricité), ainsi que des travaux urgents, ou encore affecter la dotation forfaitaire de 1175 euros pour chacun des 85 collèges parisiens. Cela afin de couvrir les dépenses de fourniture et de petits travaux.

Dans notre arrondissement, les collèges Octave-Gréard et Condorcet ont bénéficié de 1175 euros pour l'achat de divers matériels et fournitures, pour l'entretien des locaux et les travaux réalisés par les agents du collège.

Ces deux collèges vont également bénéficier d'autres subventions plus importantes qui vont permettre de financer des dépenses pour travaux urgents. Par exemple, à Condorcet, le curage du réseau des eaux usées de la cuisine pour 2974 euros et le désenfumage pour 3144 euros, soit un montant total de 6118 euros.

Quant à Octave-Gréard, il va bénéficier d'un montant de 53179 euros pour la réalisation et fourniture d'une armoire-chaufferie (pour un montant de 51283 euros) ainsi que le remplacement du contacteur de puissance de l'armoire de la chaufferie (pour un montant de 1896 euros).

La délibération 2024 DASCO 18 est adoptée à l'unanimité.

16°/2024 DVD 11

Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V à Paris 8^e arrondissement — Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation des ouvrages

M. BALADI

Il s'agit dans cette délibération du regroupement de deux parcs de stationnement du 8^e arrondissement qui communiquent déjà par un tunnel de liaison, avec la station-service, et qui permettra de favoriser des synergies, notamment du point de vue économique. Il s'agit des parcs de stationnement Champs-Élysées et George V.

Je rappelle que le parc de stationnement Champs-Élysées est situé sur l'avenue des Champs-Élysées entre l'avenue de Washington et la rue de La Boétie et comprend 829 places pour véhicules légers et 48 places pour deux roues motorisés. Le parc de stationnement, quant à lui, est situé entre l'avenue des Champs-Élysées et la rue Pierre 1^{er} de Serbie et comprend 1117 places.

Les deux parcs nécessitent d'importants travaux de modernisation. Une attention particulière sera demandée pour leurs accès, souvent, malheureusement on le sait, détournés en toilettes publiques, comme beaucoup de parkings. Nous avons demandé un point d'attention à la Ville sur ce sujet.

Ils devront désormais accueillir 50 % de places équipées de bornes de recharge avec notamment la création d'une station de recharge de type Hub et recharge rapide.

Une zone de vélo de 300 places devra être créée dans l'actuel parc George V. L'appel d'offres sera lancé après cette délibération, et le contrat prendra effet du 1^{er} août 2025 pour 15 ans.

La délibération 2024 DVD 11 est adoptée à l'unanimité.

17°/2024 DAE 113

Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 euros

Mme d'HAUTESERRE

Paris se porte régulièrement garant auprès de ses bailleurs sociaux, c'est ce qui justifie ensuite des droits de réservation sur les logements sociaux.

Cette délibération porte sur des pieds d'immeubles de bailleurs sociaux, qui sont généralement dévolus à des commerces ou des services publics.

Pour le 8^e arrondissement, il s'agit des volumes du lot n° 7 de la ZAC Beaujon qui ont été affectés au commissariat de police en 2021. Le montant de l'emprunt assumé par Elogie-Siemp est de 2,7 millions d'euros, garantis à hauteur de 50 % par la Ville de Paris.

Force est de constater qu'après 30 années passées à l'espace Beaujon dans des algecos, le commissariat de police est désormais installé dans des locaux dignes de leur mission et surtout opérationnels.

La délibération 2024 DAE 113 est adoptée à l'unanimité.

18°/2024 DAE 114

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions

Mme KRIKORIAN

Conformément aux règles d'occupation du domaine public, les emplacements des activités commerciales sont régulièrement mis en concurrence, tous les trois ans.

À l'issue d'un appel d'offres, une commission de sélection associant le maire d'arrondissement a choisi le lauréat. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit :

- o du théâtre du Guignol du parc Monceau. Le candidat sortant est reconduit;
- o du chalet du parc Monceau. Le candidat sortant est reconduit;
- o du manège du square Marini. Le candidat sortant est reconduit;
- o du kiosque alimentaire à la sortie de la station de métro Madeleine qui a été attribué à Mme Marta BRAJA après une période d'inactivité.

Je vous propose de voter pour ces choix de candidats.

Mme SEGOND

Je n'ai jamais vu le Guignol du parc Monceau.

M. BARTHELÉMY

À l'entrée côté boulevard Malesherbes, juste à droite.

Mme d'HAUTESERRE

Il a été restauré lors de la précédente mandature. Il fonctionne mieux l'été, parce qu'il est en plein air. Les familles y sont très attachées, c'est un bel endroit et c'est la raison pour laquelle l'exploitant a fait des travaux. La délibération 2024 DAE 114 est adoptée à l'unanimité.

19°/2024 DJS 94

Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette

M. GAUGER

Nous savons que nous manquons de piscines à Paris. Nous n'avons que 42 piscines et dix bassins. Nous accusons un déficit chronique dans la capitale, et c'est pourquoi la Ville de Paris propose cet été, et ce n'est pas la première fois, d'ouvrir aux Parisiens davantage de zones pour se baigner.

Il vous est proposé le bassin éphémère implanté dans les centres sportifs de 12^e, 13^e, 14^e et 20^e arrondissements, ainsi que la baignade « en espace naturel » dans le canal Saint-Martin dans le 10^e arrondissement et la Villette dans le 19^e.

Tout cela va dans le sens que nous espérons tous : l'espoir de se baigner un jour dans la Seine. C'était l'espoir de Jacques CHIRAC qui va peut-être se concrétiser cet été.

Nous sommes tout à fait favorables à cette délibération qui va permettre d'accueillir 100 000 visiteurs supplémentaires dans les eaux parisiennes.

Mme LÉCUYER

Y a-t-il un partenariat particulier avec le 8^e arrondissement ?

M. GAUGER

Non, mais la délibération fait référence au solarium de la piscine Jacqueline-Auriol sur lequel nous avons des projets d'aménagement, et qui a un franc succès chaque été. Nous avons la chance d'avoir cette piscine dont nous prenons soin au mieux.

La délibération 2024 DJS 94 est adoptée à l'unanimité.

20°/2024 SG 23

Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

M. GAUGER

La société EQUIP propose des casiers sur l'espace public pour permettre de stocker du matériel sportif. Ceux-ci seront installés d'une part sur des équipements municipaux sportifs et d'autre part sur des zones de festivités.

S'agissant des équipements sportifs, le 8^e arrondissement n'est pas concerné, en revanche, s'agissant des zones de festivités, celle du parc Monceau est visée par un casier.

C'est une convention pour une expérimentation, temporaire donc. Vous avez pu lire en annexe que ces casiers fonctionneront à l'aide d'une application. Ce sera gratuit, et il s'agira d'accompagner le sport à l'extérieur, puisqu'au-delà des piscines, nous manquons d'équipements sportifs en général. Nous nous réjouissons de cette expérimentation qui s'intégrera très bien dans le dispositif que nous mettons en place pour la zone de festivités du parc Monceau.

La délibération 2024 SG 23 est adoptée à l'unanimité.

21°/2024 DSOL 52

Subventions de fonctionnement de 271193 euros pour deux associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention

Mme DEBADIER

Dans le cadre du pacte parisien de lutte contre l'exclusion, il nous est proposé aujourd'hui de voter pour des subventions au profit de deux dispositifs ayant pour finalité la prévention de l'exclusion, de la marginalisation et de l'errance des jeunes en situation très précaire.

Le centre Corot Entraide Auteuil oriente les jeunes de 18 à 25 ans vers des solutions d'hébergement, que ce soit chambre en diffus, CHR, foyer jeune travailleur ou hôtels sociaux et les accompagne vers une insertion sociale et professionnelle. Le centre bénéficiera de 135000 euros.

Hors la rue, en dehors de sa proposition d'accueil de jour, présente pour cette délibération sa maraude à destination des mineurs isolés étrangers pour les orienter vers des solutions d'hébergement et d'accompagnement. L'association bénéficiera de 136193 euros.

J'appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DSOL 52 est adoptée à l'unanimité.

22°/2024 DTEC 4

Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluviomaritime de l'Axe Seine

M. TILLOY

Le nettoyage de la Seine doit être renforcé en vue des Jeux olympiques et de l'ouverture de plusieurs sites de baignade en 2025.

En sa qualité de propriétaire du domaine public fluvial, l'État est responsable de l'entretien régulier de la Seine, mais ses actions peuvent être complétées par celles menées par d'autres acteurs comme les communes.

La présente convention entre la Ville de Paris et le Grand Port fluviomaritime de l'Axe Seine AROPA port a pour objet de fixer d'une part les modalités de financement de la Ville de Paris des prestations contractuées par AROPA port pour son appel d'offres, et d'autre part les obligations réciproques de chacun des participants. Elle est établie pour une durée de deux ans.

La nature des prestations concerne la mise en œuvre à l'aide d'une embarcation fluviale de mesures de nettoyage renforcées par l'enlèvement des objets flottants, des embâcles bloqués par des bateaux stationnaires et tout obstacle conduisant à une accumulation de déchets.

Le coût annuel de ces prestations est estimé à 240000 euros TTC par an, et financé par AROPA port. La Ville de Paris s'engage à participer à hauteur de 40 % de cette dépense, sans que celle-ci excède 192000 euros TTC sur la durée totale de la convention.

Il est convenu qu'au terme de chaque exercice, les deux parties se réunissent pour procéder au bilan de la campagne de nettoyage passé, et fixer les modalités pour la suivante. Je vous invite à approuver cette convention.

La délibération 2024 DTEC 4 est adoptée à l'unanimité.

23°/2024 DVD 43-1, 43-2 et 43-3

Stationnement de surface — Tarification au poids des véhicules, tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides et simplifications résultant de l'accès au SIV

M. BARTHELÉMY

Cette délibération est la traduction de la votation citoyenne du 4 février dernier sur cette tarification du stationnement pour les SUV. La question était la suivante : « Pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes, polluantes ? ».

Je vous rappelle que le taux de participation à cette votation sur l'ensemble de la Ville de Paris a été de 5,68 %. Le résultat en a été le suivant : 54,55 % des suffrages se sont exprimés « pour », 44,45 % des suffrages se sont exprimés « contre » ce projet de nouvelle tarification des véhicules lourds.

Dans le 8^e arrondissement, 73 % des habitants se sont exprimés « contre » ce projet. Comme l'a précisé Madame le Maire, il y a trois délibérations à l'intérieur de cette délibération.

La délibération 1 concerne les véhicules thermiques de plus de 1,6 tonne qui se verront appliquer un tarif « visiteur » pour la zone 1 de 18 euros les deux premières heures, puis 36 euros, puis 45 euros, puis 54 euros par heure pour les cinquième et sixième heure.

Pour la zone 2, on a une fourchette entre 12 euros pour les deux premières heures et 36 euros de l'heure pour la cinquième et la sixième heure.

Sachant qu'un résident parisien, possesseur d'un véhicule thermique de plus de 1,6 tonne continuera de bénéficier du tarif « résident » uniquement dans sa zone de résidence. À partir du moment où il se déplace, il doit payer le tarif précisé à l'instant.

La délibération 2 concerne les véhicules électriques de plus de 2 tonnes ou hybrides de plus de 1,6 tonne qui se verront également appliquer le même tarif donné précédemment.

La délibération 3 concerne le maintien de la gratuité du stationnement sur tout le domaine de la Ville de Paris pour les véhicules électriques de moins de 2 tonnes ou hybrides de moins de 1,6 tonne, et sans ticket. Cela grâce à la mise en place du système d'immatriculation des véhicules qui permettra de connaître le poids et la motorisation du véhicule à partir de la plaque d'immatriculation et donc d'automatiser le calcul du montant du ticket de stationnement.

Les véhicules basse émission éligibles à la gratuité — hybrides de moins de 1,6 tonne, électriques de moins de 2 tonnes — seront donc désormais reconnus par le système sans enregistrement préalable.

Par ailleurs, les grilles de tarif professionnelles ne sont pas touchées par les évolutions tarifaires, quel que soit le poids du véhicule.

Ces délibérations, si adoptées, prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

Au-delà des aspects cosmétiques de cette mesure pastèque (vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur), on peut dire que la proportion de SUV stationnant en surface de Paris est probablement marginale. Il est néanmoins certain qu'à force de diminuer le nombre de places de parking en surface, les ressources financières de la Ville sont amputées. Il est donc logique de trouver des relais de financement. Je ne suis pas convaincu que cette mesure vienne sauver les finances parisiennes.

Néanmoins, pour information, je note que les voitures françaises sont positionnées juste au-dessous du couperet de 1,6 tonne pour l'hybride et 2 tonnes pour l'électrique. La Mairie de Paris travaille-t-elle à renforcer l'industrie automobile française ? La question est ouverte. Si c'est le cas, nous pourrions lui reconnaître au moins ce bénéfice. Je vous propose de délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

La délibération 2024 DVD 43 reçoit un avis défavorable de notre majorité.

Mme SEGOND

Je vais voter contre les trois délibérations, puisque je refuse de cautionner les méthodes de Madame HIDALGO.

L'exigence d'une plus grande démocratie de proximité semble faire consensus, puisque c'est effectivement une bonne idée de demander aux habitants leur avis sur des projets d'importance qui les concerne, mais malheureusement, cet apparent consensus donne lieu à des mises en œuvre concrètes de démocratie locale d'ampleurs diverses, qui vont des essais de budgets participatifs aux simulacres de consultation, comme nous l'avons connu à Paris avec les SUV.

Parce que cette votation sur les SUV est une vaste mascarade qui est l'exemple de consultation qui sert uniquement à imposer le point de vue de Madame HIDALGO. Mal préparée, mal expliquée, elle est juste un instrument de fracture sociale supplémentaire parce que, je vous le demande, ça sert à quoi de constater que le résultat des votes a été diamétralement opposé à Paris Est et à Paris Ouest ?

Ça sert à quoi de souligner que le 8^e arrondissement a voté contre la mesure à 73 % tandis que le 20^e arrondissement a voté pour à 73 % ? Qu'est-ce qu'on en fait ? Madame HIDALGO doit sans doute trouver que notre société n'est pas suffisamment fracturée, et veut en rajouter.

Dernier point qui fait sourire s'agissant d'une consultation organisée par une mairie socialiste, mais qui, manifestement, à défaut d'être compétente, est forte en marketing politique, quitte à renier ses propres valeurs, parce qu'avec 5,68 % de participation comme cela vient d'être rappelé par Jean-Louis BARTHELÉMY, on reproduit à l'échelle de la démocratie locale des logiques sociales qui gouvernent l'accès à la participation électorale. Ce sont les populations les mieux intégrées socialement, les mieux formées, qui font vivre ce genre de dispositif au détriment des populations les plus fragiles et les plus démunies, ce qui, encore une fois, dans le cadre d'une votation organisée par une mairie socialiste me fait sourire, si je puis dire.

Mme LÉCUYER

Je souscris à ce qui vient d'être dit par M. BARTHELÉMY et par Mme SEGOND. J'allais dire que les premiers à payer le prix fort de ces mesures, ce sont évidemment les familles. Je m'oppose évidemment à ce dispositif.

Mme MICHEL

Il s'agit des familles qui ont les moyens d'avoir un SUV.

Mme DEBADIER

Ce ne sont pas que les SUV, ce sont les véhicules de plus de tel poids. Une grosse berline rentre aussi dans ce dispositif.

Mme MICHEL

C'est vrai que tout le monde a une grosse berline.

Mme SEGOND

Une dernière chose. Ce qui n'est pas honnête dans la présentation de ces délibérations, c'est que le poids des véhicules a augmenté. Pourquoi une telle augmentation de poids ? C'est par effet des normes de sécurité qui s'ajoutent et qui font qu'aujourd'hui, un véhicule de 600 kg, cela n'existe plus.

C'est forcément plus d'une tonne. Il aurait fallu expliquer cela. L'augmentation de poids n'est pas juste un plaisir, mais par effet des normes de sécurité que nous devons respecter.

Mme LÉCUYER

Les voitures familiales d'aujourd'hui ont un poids minimal qui fait qu'elles rentrent dans la catégorie SUV.

M. BALADI

Je souhaiterais soulever un point : récemment encore, les véhicules produits en France étaient fabriqués majoritairement en France ou par des constructeurs français, et ça l'est de moins en moins. Désormais, si on regarde le top 10 des véhicules vendus en France, pour moi cela constitue un vrai sujet, cela veut dire qu'on parlait récemment encore des fleurons français, etc., et nous sommes en train de tous les perdre les uns après les autres. C'est un vrai sujet de politique.

On parlait aussi des 400 kg en plus qui sont liés aux batteries électriques ou hybrides. Ce n'est pas seulement lié aux normes de sécurité. Je pense que c'est un vrai sujet.

Je reviens aussi sur ce qu'a dit Jean-Louis BARTHELÉMY en soutien à Madame le Maire et Delphine MALACHARD des REYSSIERS au Conseil de Paris, c'est que lorsque le Parisien est en dehors de sa zone de stationnement résidentiel, il paye le tarif maximum pour son stationnement, et aussi, et surtout son forfait post-stationnement. Cela n'est pas du tout normal.

On dit que Paris n'existe que comme une entité globale, et là on fait une exception entre les arrondissements dès qu'on sort de son arrondissement. On ne peut pas avoir deux politiques contradictoires.

Mme d'HAUTESERRE

Nous votons l'ensemble de ces délibérations, avec un avis défavorable de la majorité.

A la majorité (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE aux délibérations. Mme MICHEL vote pour.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement.

24°/V08 2024 03

Vœu de la majorité relatif à l'horaire de fermeture des terrasses estivales durant l'été 2024

Mme d'HAUTESERRE

La Maire de Paris a annoncé dans la presse que les horaires d'ouverture des terrasses estivales pourraient être ouvertes jusqu'à minuit du 1^{er} juillet au 8 septembre 2024, pendant la durée des Jeux olympiques et paralympiques. Actuellement, les établissements ayant obtenu une autorisation doivent arrêter de servir à 22 heures, selon le Règlement des Étalages et Terrasses.

La plupart des restaurants sont situés en pied d'immeubles, avec des risques de débordement et des conséquences pour des riverains à proximité immédiate. Pour ces raisons, il ne nous semble pas raisonnable de prolonger l'heure d'ouverture des terrasses estivales si l'on souhaite préserver la tranquillité des riverains, surtout à une période de l'année où il est nécessaire d'ouvrir grand les fenêtres pour rafraîchir son logement.

Mme LÉCUYER

Merci pour ce vœu qui sera présenté au Conseil de Paris, je crois, par l'intégralité du groupe Changer Paris. C'est un bon vœu, que je voterai évidemment sans la moindre réserve.

Invoquant les festivités des Jeux olympiques, la Maire de Paris a décidé d'étendre jusqu'à minuit au lieu de 22 h les horaires d'ouverture des terrasses. Elle était ainsi passée en force contre la volonté des associations de riverains et en faisant des habitants la cinquième route du carrosse municipal, après les touristes, après le lobby des intérêts économiques de la nuit, etc.

La réduction des nuisances sonores est pourtant un enjeu décisif de santé publique et environnementale ainsi que la qualité de vie à Paris, l'une des capitales les plus denses au monde. À côté du bruit du voisinage, notamment des terrasses bruyantes et des établissements de nuit, et d'autres sources de nuisances sonores dans la capitale, selon la propre communication de la Ville de Paris, le bruit fait perdre aux Parisiens plus de 8 mois d'espérance de vie en bonne santé. Ces effets extra-auditifs sont nombreux : trouble du sommeil, gêne, risques cardiovasculaires, etc.

Dans sa lutte contre les terrasses bruyantes et pour faire respecter la tranquillité des riverains, la Maire de Paris apparaît plus velléitaire que volontaire parmi les actions que la Ville de Paris mène sans grande conviction figure le dispositif « Les Pierrots de la nuit » : le bilan de l'action de cette association interroge. Les nuisances sonores causées par les terrasses n'ont guère diminué depuis sa création, pour autant, elle a perçu plus d'un million d'euros de subvention de la Ville depuis 2010. Elle n'est donc ni efficace, ni efficiente. Le but poursuivi par l'association est-il de modifier un statu quo insatisfaisant en réduisant les nuisances sonores causées aux riverains ou consiste-t-il simplement à maintenir ce statu quo en se contentant de mettre de l'huile dans les rouages des relations entre parties prenantes de sorte que l'activité des restaurants puisse se poursuivre, tant bien que mal ?

Bref, plus largement, ce passage en force de l'extension horaire des terrasses estivales renvoie la question de la finalité de la politique municipale actuelle. Pour qui Anne HIDALGO gère-t-elle la capitale et quel avenir lui prépare-t-elle ? Depuis 2014...

Mme d'HAUTESERRE

Les deux minutes sont écoulées.

Mme LÉCUYER

Depuis 2014, à chaque fois que les intérêts des Parisiens sont entrés en conflit avec les intérêts d'autres parties prenantes de vie de la capitale, la Maire de Paris a trop souvent arbitré en faveur des seconds et au dépens des premiers.

M. BALADI

Je souhaite redire que c'est bien un vœu de la majorité municipale. Nous le présenterons au Conseil de Paris pour le groupe. Ce n'est pas un vœu du groupe, je vous l'assure.

Mme d'HAUTESERRE

C'est nous qui avons eu l'idée et c'est moi la première. Il faut rendre à César ce qui appartient à César !

M. BALADI

Nous sommes d'accord sur le bruit. C'est le bon sens : nous luttons quotidiennement contre le bruit. Ce sont très peu d'établissements qui mènent une vie difficile à certains riverains dans des quartiers du 8^e arrondissement. Nous ne stigmatisons pas tous les établissements, mais un nombre très réduit d'entre eux, c'est pourquoi nous trouvons que l'augmentation horaire de 22 h à minuit n'est pas

valable, parce que l'échéance de 22h était jusqu'à présent acceptée par le plus grand nombre, y compris par les restaurateurs eux-mêmes.

Le vœu V08 2024 03 est adopté (11 voix). Abstention de Mme MICHEL et de Mme SEGOND.

Mme d'HAUTESERRE

Ce vœu est adopté, et nous allons le déposer au Conseil de Paris du mois de mai, dans quinze jours.

25°/V08 2024 05

Vœu de la majorité relatif à l'apposition de plaques sur les immeubles du quartier Europe dans lesquels a vécu Claude DEBUSSY

M. HESSE

Claude DEBUSSY est considéré comme le père de la musique moderne. Le vœu que nous émettons ce soir consiste en une plaque apposée sur les immeubles de 13 rue Clapeyron dans le quartier Haussmann et au 42 rue de Londres où il s'est installé à son retour de la villa Médicis, où je crois qu'il a vécu huit ans. Je précise que ces plaques seront disposées après l'accord des copropriétés concernées.

Le vœu V08 2024 05 est adopté à l'unanimité.

26°/V08 2024 06

Vœu de la majorité relatif à la suppression de l'article 4 bis du Règlement municipal de Changement d'Usage

Mme d'HAUTESERRE

Le Règlement municipal de changement d'usage vise, de manière générale, à éviter la transformation d'un nombre trop important de logements en bureaux, en particulier dans le 8^e arrondissement. Nous sommes le seul arrondissement à être situé dans son intégralité dans le secteur de compensation renforcée, qui oblige tout propriétaire à recréer deux mètres carrés de logement pour un mètre carré transformé.

La pyramide des âges de nos professionnels de santé est telle que nous avons amorcé depuis quelques années un nombre conséquent de départs en retraite très importants. Or, de nombreux médecins généralistes et spécialistes ont pu bénéficier d'une autorisation personnelle leur permettant de transformer un logement en cabinet médical. Comme son nom l'indique, l'autorisation prend fin avec la cessation d'activité du professionnel de santé et ne peut être transférée au successeur.

Depuis plusieurs années, une franchise a été instaurée, limitant cette autorisation aux 50 premiers mètres carrés du logement, le professionnel de santé devant compenser les mètres carrés excédentaires. Ce sont ces dispositions de l'article 4 bis du Règlement municipal qui font l'objet de ce vœu.

En effet, nous avons constaté que de nombreux professionnels renoncent à prendre la suite de leur confrère en raison du mécanisme de compensation, compte tenu des prix de l'immobilier.

Nous avons eu des premiers échanges avec les adjoints à la Maire de Paris en charge du dossier qui partagent notre objectif de lutte contre la désertification médicale. Cependant, il nous faut agir vite et c'est pour cette raison que nous déposons ce vœu.

Mme LÉCUYER

Je voterai bien sûr ce vœu. Je veux toutefois rappeler que notre arrondissement n'est pas encore aujourd'hui dans une situation de désert médical, mais effectivement, il faut préparer l'avenir.

Je voulais revenir en une phrase sur le départ il y a quelques années d'une PMI, départ que j'avais beaucoup regretté. Cette PMI manque toujours à l'arrondissement et à de nombreuses familles modestes de l'arrondissement. S'il y a des possibilités d'accueillir à nouveau une PMI dans les années à venir, ce serait une bonne chose.

Mme d'HAUTESERRE

Pour qu'il y ait une PMI, il faut des couples qui font des enfants. Vous voyez où je veux en venir.

La raison pour laquelle nous avons transformé cette PMI en Maison des Assistantes Maternelles, c'est parce qu'elle n'était pas suffisamment fréquentée.

Progressivement, quand nous faisons des mariages avec mes adjoints, nous encourageons la jeune génération qui se réinstalle dans notre arrondissement à fonder une famille. Beaucoup de ces jeunes ayant habité cet arrondissement sont partis parce que les parents n'avaient pas les moyens de les loger. Ils ont suivi de grandes études, ils reviennent parce que nous avons des crèches, des équipements de qualité et un certain nombre de prestations à proposer.

Toutefois, comme vous l'avez rappelé, une PMI doit être fréquentée. Il faut que les familles, les mamans viennent voir les spécialistes, sans quoi un tel local ne sert strictement à rien. C'est la raison pour laquelle il a été transformé en Maison des Assistantes Maternelles et aujourd'hui, elle est complète. Nous ne parvenons pas à donner la possibilité à d'autres jeunes couples récemment installés d'accueillir leurs enfants. Nous sommes en manque de places en crèche dans l'arrondissement, c'est vrai, et nous espérons un jour pouvoir embaucher du personnel spécialisé pour la petite-enfance pour que nos crèches puissent être ouvertes.

Mme LÉCUYER

Si vous dites que les crèches sont pleines, cela signifie qu'il y a des enfants, et potentiellement une PMI nécessaire, en tout cas pour les familles modestes.

Mme d'HAUTESERRE

Cela fait désormais dix ans que je suis maire. Nous accompagnons les familles. À l'époque, la structure en question ne recevait pas suffisamment de sollicitations pour la conserver. Nous avons alors décidé de la transformer en crèche. Aujourd'hui, les crèches apportent un service supplémentaire apprécié par les familles installées dans le 8^e arrondissement.

Le vœu V08 2024 06 est adopté (12 voix). Abstention de Mme MICHEL.

27°/V08 2024 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris crée un espace canin dans le 8^e arrondissement et rende plus d'espaces verts du 8^e arrondissement accessibles aux chiens tenus en laisse

Mme LÉCUYER

Aujourd'hui la situation des chiens dans les espaces verts du 8^e arrondissement n'est satisfaisante pour personne. Certains usagers se plaignent que des chiens troublent leur tranquillité — voire leur sécurité

— et qu'ils ne soient pas toujours tenus en laisse par leur propriétaire, gambadant alors librement sur les pelouses.

Au contraire, d'autres usagers, les propriétaires de chien se plaignent que plusieurs espaces verts du 8^e arrondissement ne soient pas accessibles aux chiens tenus en laisse et qu'aucun espace ne soit dédié aux chiens dans l'arrondissement.

Chacun considère que les agents des Espaces verts de la Ville de Paris devraient agir différemment : les premiers souhaiteraient qu'ils verbalisent davantage, les seconds souhaiteraient qu'ils verbalisent moins.

C'est pourquoi le statu quo devrait être modifié. La création d'un espace canin devrait réussir à arriver à une situation de compromis plus satisfaisant du point de vue de l'intérêt général. Il permettrait de clarifier l'application du cadre réglementaire en vigueur et éviterait certains conflits survenant parfois entre les usagers des espaces verts et les propriétaires de chien.

Un espace canin clôturé serait en effet le seul espace où les propriétaires de chien pourraient — sous certaines conditions strictes — laisser leur animal gambader sans laisse s'ils le souhaitent. En contrepartie de cette possibilité, la non-tenu en laisse du chien serait sanctionnée ailleurs dans les espaces verts, ce que d'autres usagers souhaitent.

Chaque partie trouverait ainsi une situation plus conforme à son intérêt. J'étais intervenue en mai 2022 sur ce même sujet, j'avais alors défendu un vœu pour créer un espace canin dans le 8^e arrondissement. Vous aviez évoqué alors une expérimentation qui devait avoir lieu place du Guatemala. Pourriez-vous m'en dire davantage ?

À l'automne 2023, j'ai été beaucoup sollicitée par les propriétaires de chien, j'ai pris l'initiative d'un questionnaire pour mieux connaître les besoins et les attentes de ces propriétaires. Questionnaire auquel plusieurs centaines de personnes ont répondu. C'est un sujet qui intéresse.

Pour que l'arrondissement soit un territoire plus accueillant pour les propriétaires de chien tout en améliorant la sécurité et la tranquillité des autres usagers, les répondants s'étaient très majoritairement exprimés pour l'aménagement d'un espace canin dans l'arrondissement et pour que plus de parcs jardins, squares et espaces verts du 8^e arrondissement soient accessibles aux chiens tenus en laisse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « Animaux en ville », adoptée par le Conseil de Paris des 14, 15 et 16 novembre 2018, la Ville de Paris a décidé de créer des espaces canins sur son territoire. Ces espaces canins ont été conçus afin de permettre aux propriétaires de chien de promener leur animal sans laisse, de courir en toute liberté et d'exprimer ses comportements naturels dans le respect de ses congénères et des autres utilisateurs.

Ces espaces canins sont constitués de divers équipements, clôture, etc. Ils sont régulés via une Charte d'usage des espaces canins.

À Paris, nous avons, 17 espaces canins ouverts au public principalement dans les parcs et jardins parisiens, or nous n'en avons pas dans le 8^e arrondissement. C'est pourquoi je vous propose que la Maire de Paris rende le 8^e arrondissement plus sûr et tranquille pour les usagers des espaces verts et plus accueillants pour les propriétaires de chien en créant un espace canin dans le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, si vous semblez découvrir le sujet du bien-être animal, nous ne vous avons pas attendue pour agir. J'ai reçu longuement, avec les services de la Ville de Paris, Monsieur Vincent DANNA, représentant des propriétaires de chiens, suite à sa demande.

Nous sommes bien évidemment à leur écoute, soucieux du bien être animal en ville. Être propriétaire d'un chien est un choix, c'est un compagnon de vie. Il faut leur apporter toute l'attention qu'ils méritent.

Je rappelle que le 8^e arrondissement dispose déjà de 15 hectares d'espaces verts accessibles aux chiens tenus en laisse, parce que le règlement prévoit qu'ils le soient dans l'espace public.

- o le jardin des Champs-Élysées (137 000 mètres carrés);
- o la promenade du cours Albert 1^{er} (5000 mètres carrés);
- o la promenade du cours de la Reine (7 000 mètres carrés);
- o le jardin de Kyiv (1280 mètres carrés);
- o le jardin de la Mairie (500 mètres carrés, même s'il est actuellement en travaux);

Nous avons moins un problème d'offre que de proximité de ces espaces avec les quartiers les plus résidentiels.

La situation du parc Monceau est en effet particulière. Le règlement des parcs et jardins ne permet pas d'ouvrir un espace vert aux chiens s'il comporte des aires de jeux, ce qui est le cas du parc Monceau. Un assouplissement avait été introduit pour permettre aux chiens d'accéder aux seules allées principales. Depuis ce week-end, les allées secondaires sont aussi accessibles aux chiens sur la partie du parc située au sud de l'allée de la Comtesse de Ségur. C'est une position d'équilibre, car le parc Monceau est très fréquenté, par les familles accompagnées d'enfants, les personnes âgées et les joggers dont tous n'apprécient pas les chiens et nous le font d'ailleurs savoir.

La création d'un espace canin dans le parc Monceau n'est pas simple. Le site est classé : il sera difficile de transformer des pelouses en espace clôturé pour les chiens, car elles deviendraient rapidement de la terre battue.

D'ailleurs, par exemple, l'espace canin créé dans le 17^e arrondissement sur la place du Général Catroux a rapidement montré ses limites : c'est désormais un espace de terre, peu propice à l'épanouissement des chiens. Nous poursuivons le travail avec l'Agence de l'Écologie urbaine et les associations de propriétaires de chiens pour identifier un site qui réponde à l'ensemble du cahier des charges. Une expérimentation est en cours dans le parc Monceau avec des propriétaires de chiens. Nous espérons une solution d'ici quelques mois.

Vous avez évoqué la place du Guatemala. Nous avons aussi travaillé sur ce site, mais les riverains s'y sont opposés en raison des nuisances sonores...

Compte tenu de ces éléments, nous considérons que le vœu n'apporte pas d'élément nouveau : la majorité votera donc contre votre vœu.

Mme LÉCUYER

J'ai une petite question. Vous parlez de l'expérimentation dans le parc Monceau. À l'aune de quels critères cette expérimentation sera-t-elle considérée comme positive ou négative ?

Mme d'HAUTESERRE

J'ai été interrogée par BFM la semaine dernière, et j'avais émis la possibilité d'une expérimentation de deux mois. La Ville a rallongé le délai, je crois, jusqu'au mois d'octobre.

Après cette expérimentation, il faudra prendre en considération le comportement des chiens et la perception de tous les usagers, notamment des personnes habituées du parc. Les services rencontreront à nouveau les propriétaires de chien, et à ce moment-là, une décision sera prise pour évaluer si le site correspond ou pas. Comme je l'ai dit à Monsieur DANNA, nous ferons le maximum. Concernant la place du Guatemala, les riverains nous ont dit qu'ils n'avaient pas envie de voir des chiens et de les entendre aboyer.

Une étude de faisabilité est en cours. Comme je l'ai également dit sur BFM, nous avons quelques espaces verts, sauf que les propriétaires de chiens sont davantage situés près du parc Monceau, notamment du boulevard des Batignolles. Il faudrait qu'ils acceptent de se déplacer et d'amener leur chien pour aller dans le quartier du Triangle d'Or, c'est-à-dire les jardins, Cours la Reine, etc. Il faut trouver une solution pour que tout le monde puisse cohabiter intelligemment.

Il ne s'agit pas de se faire la guerre les uns contre les autres, entre ceux qui aiment et ceux qui n'aiment pas les chiens. Récemment encore, j'en parlais ce matin à la réunion des conseillers, une amie qui avait son petit chien qui se promenait dans la rue des Cerisoles a connu un drame. Un autre chien également mignon, a certainement voulu jouer et a sauté sur le petit chihuahua. Il lui a brisé le cou et ce dernier est mort sur le coup. Il faut toujours faire attention, parce qu'on ne peut pas anticiper la réaction des chiens.

Autour de cette table, nous aimons les animaux, mais il faut impérativement que les règles soient respectées.

Mme LÉCUYER

Parmi les suggestions des habitants, majoritairement, en numéro 1, ils nomment le parc Monceau, qui est effectivement un parc protégé, et en numéro 2 ils proposent le jardin de la mairie du 8^e arrondissement qui fait 500 mètres carrés avec un accès par la rue du Général Foy. Cela mérite d'être étudié.

Mme d'HAUTESERRE

Nous ne voterons pas votre vœu parce que nous sommes actuellement en recherche d'un lieu approprié. Il faut impérativement que les services de la Ville travaillent en écoutant les maîtres et maîtresses des chiens. Je ne veux pas faire de guerre, j'essaie de composer, de faire en sorte que chacun puisse vivre de manière apaisée dans une société très facturée. Nous allons voir, en lien avec les propriétaires et suivant l'expérimentation, comment on va gérer la situation.

M. BALADI

Mme le Maire, je me permets de rappeler ce que vous venez de dire : il est possible de promener les chiens en laisse. Il ne s'agit pas de les laisser en liberté dans le jardin de la mairie.

Mme LÉCUYER

On parle d'un parc canin, d'un espace canin.

M. BALADI

Le jardin de la mairie est très petit. 500 mètres carrés, cela comprend la cour.

Mme LÉCUYER

Dans le 5^e arrondissement, il y a un parc canin de 125 mètres carrés.

M. BARTHELÉMY

Pour une expérimentation au parc Monceau, on élargirait le périmètre, mais les chiens devraient toujours être tenus en laisse ? Comme certains collègues, nous fréquentons le parc en tant que jogger, la pleine de jeux pour les enfants et les allées pour des personnes de tous les âges, sont extrêmement fréquentés. Laisser les chiens en liberté ne serait pas une bonne idée.

Mme d'HAUTESERRE

J'émet un avis défavorable à votre vœu, avec tout ce que nous avons évoqué.

Le vœu V08 2024 07 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LECUYER vote pour, Abstention de Mme MICHEL et de Mme SEGOND.

28°/V08 2024 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris réaménage la piste cyclable du boulevard des Batignolles, afin de sécuriser le cheminement des cyclistes et des piétons, et de faciliter la circulation des services d'incendie, de secours et de sécurité en cas d'urgence

Mme LÉCUYER

L'actuel tracé de la piste cyclable du boulevard des Batignolles — mitoyen des 8^e et 17^e arrondissements — est dangereux pour tous les usagers de l'espace public, à commencer par les cyclistes et les piétons, sur tout son tracé, depuis la jonction des boulevards de Courcelles et des Batignolles à l'Ouest, jusqu'à la place de Clichy à l'Est.

Ce tracé — j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer dans un vœu précédent — est d'une part compliqué : le parcours s'apparente à un véritable « gymkhana », avec des allers-retours entre le terre-plein central et la circulation générale latérale, ainsi que plusieurs virages à quasi-angle droit, et la signalisation horizontale et verticale est peu lisible, parfois même effacée.

Ce tracé est d'autre part « conflictogène » : la piste cyclable est toujours à proximité immédiate des espaces dédiés au cheminement des piétons, y compris les passages pour piétons, et les cheminements cyclistes et piétons se croisent en plusieurs endroits : des situations génératrices de conflits potentiels entre les différents usagers de l'espace public.

J'étais intervenue en mai 2023 sur ce même sujet. Ce problème reste entier. Depuis les modifications du plan de circulation du quartier Europe, les embouteillages sont plus fréquents et denses sur le boulevard des Batignolles côté 8^e arrondissement, dans le sens Rome-Clichy.

Ces embouteillages sur le boulevard des Batignolles aboutissent parfois à ce que les véhicules des services d'incendie, de secours et de sécurité peinent à avancer, ce qui peut avoir pour conséquence un retard significatif et la perte d'une chance de prise en charge rapide pour leurs bénéficiaires.

Je m'interroge d'ailleurs sur l'expérimentation du report de la circulation des lignes de bus sur le boulevard des Batignolles. En effet, c'est un sujet qui était en attente.

Or, une piste cyclable suffisamment large et bien aménagée pourrait peut-être permettre aux véhicules des services d'incendie, de secours et de sécurité de l'emprunter en cas d'urgence et d'embouteillages sur la voie de circulation générale.

C'est pourquoi je propose que la Maire de Paris lance une réflexion sur le réaménagement de cette piste cyclable du boulevard des Batignolles, afin de sécuriser le cheminement des cyclistes et des piétons d'une part, et de pouvoir faciliter la circulation des services d'incendie, de secours et de sécurité, d'autre part.

Nous aimerions également savoir ce soir ce qu'il en est de l'expérimentation du bus 66 sur le boulevard des Batignolles.

Mme d'HAUTESERRE

C'est la ligne 80 et non 66.

Mme LÉCUYER

Le bus 66, c'est celui qui prenait la rue Clapeyron.

Mme d'HAUTESERRE

Les difficultés de circulation sur le boulevard des Batignolles sont moins liées à l'aménagement du boulevard qu'à la saturation de la place de Clichy. Le boulevard comporte en effet deux files de circulation dans chaque sens et une piste cyclable en site propre sur une large partie du linéaire. C'est l'engorgement de la place de Clichy (essentiellement située dans les 9^e, 17^e et 18^e arrondissements) qui conduit à la dégradation de circulation sur le boulevard des Batignolles.

Nous portons avec le maire du 17^e arrondissement une demande de rénovation du boulevard. En effet, la gestion de celui-ci relève totalement de la subdivision de la DVD du 17^e arrondissement. Il n'est pas prévu de financement à ce stade pour la présente mandature. Avec la majorité municipale actuelle, il faut être conscient que tout projet se traduirait nécessairement par une réduction d'une file de circulation et la suppression des places de stationnement. Toutes deux ne sont pas de nature à répondre aux besoins des habitants.

Je rappelle par ailleurs que l'aménagement devra tenir compte du marché des Batignolles, qui se tient tous les samedis matins, avec la nécessité pour les commerçants de stationner leur camion à proximité de leur étal.

Votre solution provoquerait alors les effets rigoureusement inverses de ceux attendus. Nous appelons donc au rejet de votre vœu.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous nous éclairer sur l'expérimentation des bus ?

Mme d'HAUTESERRE

Des études sont en cours. Quand vous demandez à la RATP de modifier un itinéraire, c'est la croix et la bannière. Ils nous répondent toujours qu'ils sont « en cours d'expérimentation ».

Mme LÉCUYER

Le sujet essentiel, c'est la possibilité pour les services de secours d'emprunter ce boulevard des Batignolles sans se retrouver coincés comme dans une nasse sur ce boulevard. Un certain nombre de familles qui habitent sur le boulevard sont inquiètes et disent qu'elles voient régulièrement des camions de pompiers, toute sirène complètement coincés dans la circulation.

Je vous fais remonter les commentaires des familles inquiètes. Vous en faites ce que vous voulez, mais c'est un vrai sujet.

Mme d'HAUTESERRE

J'appelle à un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2024 08 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LÉCUYER vote pour. Abstention de Mme MICHEL et de Mme SEGOND.

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

29°/Q08 2024 02

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la lutte contre les mégots de cigarettes jetés dans l'espace public

Mme SEGOND

Ma question porte sur un problème que nous connaissons bien dans notre 8^e arrondissement, malheureusement, qui est celui des mégots qui jonchent nos trottoirs et nos caniveaux, en particulier devant les locaux des nombreuses sociétés que nous accueillons dans le 8^e arrondissement, sans oublier les boîtes de nuit.

Puisque nous faisons régulièrement la leçon au niveau écologique à Paris—Je me permets de rappeler qu'un seul mégot contient 2500 substances chimiques, pollue jusqu'à 500 litres d'eau et met 25 ans à se décomposer. Il heurte la biodiversité locale dans nos parcs et jardins, faune et flore confondues sans parler du coût annuel que supporte la collectivité pour nettoyer ces mégots (38 euros par habitant).

Malgré les verbalisations (135 euros), malgré les corbeilles de rue munies d'éteignoir, malgré la distribution de cendriers de poche, nos concitoyens ne semblent pas sensibles à ce problème. Pourtant la lutte contre les mégots dans l'espace public parisien devrait être prise en compte par le secteur privé.

J'avais moi-même dans la rue d'Astorg attiré l'attention du PDG de la société qui est juste à l'angle Roquépine et alentour. Devant, il y a tous les jours environ 5 centimètres de mégots devant ses portes. Apparemment, cela ne le dérangeait pas.

De ce fait, et à l'approche des Jeux olympiques, je me demandais s'il était possible, en accord avec Madame la Commissaire de la police municipale, d'une grande campagne de sensibilisation doublée d'une campagne de verbalisation à destination plus particulièrement des entreprises et de leurs salariés. Cette campagne pourrait s'accompagner d'une vaste distribution de cendriers de poche qui, je crois, sont mis gracieusement à disposition par la mairie centrale ? C'est plus une suggestion qu'une question, en fait.

Mme d'HAUTESERRE

Dans un arrondissement qui accueille près de 200 000 salariés chaque jour, les mégots de cigarettes en pied d'immeuble sont un fléau, pour les raisons détaillées par la question orale. Le flagrant délit est difficile à constater pour nos équipages de police municipale, seules 48 amendes ont ainsi été dressées en 2023, pour un montant de 135 euros chacune.

Les services locaux de la DPE repèrent au gré des nettoyages de rue les sites problématiques. Ils prennent ensuite contact pour des actions de prévention, comme la distribution de cendriers de poche. À titre d'exemple, nous avons ce problème rue de la Bienfaisance, juste à côté de l'école maternelle. Après discussion avec le cabinet concerné, la situation s'est significativement améliorée.

En complément, nous avons déployé 19 cendriers dans les rues de l'arrondissement, avec une prestation de collecte des mégots en vélo cargo pour qu'ils soient transformés en mobilier urbain par l'entreprise CKFD. À chaque fois que le besoin est identifié, nous tâchons de répondre à la demande. Nous sommes parvenus à identifier des crédits supplémentaires pour accroître le maillage de l'arrondissement.

Pour le dire clairement, quel est le problème ? Ce sont les incivilités ! Aujourd'hui, les gens ne se sentent pas du tout concernés par ce qui se passe autour d'eux. Le respect de l'espace public n'existe plus. Il y a une question d'éducation, aussi. Souvent, je croise les familles, et ce sont les enfants qui rappellent aux parents de ne pas jeter leur mégot, leur mouchoir, leur papier souillé par terre parce qu'ils l'ont appris à l'école. Les enfants apprennent ces gestes à leurs parents.

Malheureusement, dans notre société très individualiste et très nombriliste, l'espace public n'existe plus. Plus personne ne respecte rien.

En effet, cela représente un coût pour la collectivité. Les services — notamment la police municipale — agissent sur le terrain mais c'est difficile de prendre les personnes en flagrant délit.

M. BALADI

Le mieux c'est de ne pas fumer.

Mme d'HAUTESERRE

Chacun fait ce qu'il veut de sa vie, mais il faudrait apprendre à ces personnes à respecter l'espace public. C'est notre vrai problème. On ne peut pas mettre un policier à chaque coin de rue ni devant chaque société ou siège social.

Nous organisons de temps en temps des opérations. Avant le Covid-19, nous avons distribué des cendriers individuels de poche. Cela a marché. Certains en avaient même pris plusieurs.

Les attitudes de provocation sont à déplorer. Un jour, nous étions présents avec la police municipale devant un café, un client est sorti de l'établissement et par provocation a jeté le mégot devant nous. L'une des agentes lui a rappelé qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi. Il s'est excusé parce qu'il allait être verbalisé et payer une amende.

30°/Q08 2024 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour détailler les modalités d'aménagement, d'organisation et d'animation du « site de festivités » dans le parc Monceau

Mme LÉCUYER

J'étais intervenue lors de notre Conseil d'arrondissement en janvier sur ce même sujet, vous m'aviez alors dit ne pas avoir encore toutes les informations relatives à l'organisation dans le parc. Vous aviez mentionné une surface d'environ 500 mètres carrés dédiée à ces festivités.

Nous avons évoqué les animations plus tôt, mais maintenant que nous sommes à deux mois de l'échéance, pouvez-vous préciser les modalités définitives et précises de l'aménagement et de l'organisation de ce « site de festivités » dans le parc Monceau ? Je rajouterai que vous avez dû entendre parler des habitants qui se disent inquiets des échafaudages sur le parc Monceau. Il y a des inquiétudes quant aux possibilités d'intrusion pendant les Jeux olympiques puisque beaucoup de monde sera drainé sur ce site.

Mme d'HAUTESERRE

Vous êtes déjà intervenue à deux reprises sur cette question, notamment lors du dernier Conseil d'arrondissement. Les éléments communiqués le mois passé sur les principales caractéristiques n'ont évidemment pas varié, je vous invite donc à relire le procès-verbal que nous avons adopté en début de séance.

Nous communiquerons directement aux habitants par courrier et lors du Conseil de quartier une fois l'ensemble des modalités définitivement calées par le Préfet de police, notamment après la validation en cours des périmètres de sécurité.

Mme LÉCUYER

Le dernier conseil date de janvier, nous sommes désormais au mois de mai, c'est la raison pour laquelle je me suis permis d'intervenir. En quatre mois, on peut légitimement penser qu'il y a eu des avancées.

Mme d'HAUTESERRE

Lors de la dernière réunion qui a eu lieu le 29 avril dernier, vous étiez présente, et un certain nombre de réponses ont été apportées aux inquiétudes des commerçants et des habitants. Nous n'avons pas d'autres informations. Cet événement concerne la sécurité territoriale. Je pense que le gouvernement, le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police se gardent quelques réserves et ne peuvent pas tout communiquer.

Le risque aujourd'hui, c'est un risque d'attentat, tout le monde le sait. Il ne s'agit alors pas de donner des éléments à une personne malveillante qui pourrait s'organiser en conséquence. Il faut respecter ce temps.

J'ai une relation directe avec le Préfet de police, et oui, il y a un risque d'attentat. Il faut que nous ayons — les uns et les autres — cette vigilance en tête. Nous n'allons donc pas dévoiler trois mois à l'avance tout le système de sécurité.

Mme LÉCUYER

Ce n'est en fait pas tout à fait la question que je vous pose, Madame la Maire. Nous aimerions connaître les modalités, à savoir où se situera cet espace dans le parc Monceau.

M. GAUGER

Ce sera indiqué en temps et en heure. Nous travaillons dessus. Nous ne communiquons pas sur le projet en cours, nous communiquerons sur la version finale.

Mme LÉCUYER

S'agissant des échafaudages et des inquiétudes des copropriétaires?

Mme d'HAUTESERRE

Nous n'avons pas de réponse pour l'instant.

Je m'adresse aux parents et aux enfants courageux qui sont restés jusqu'au bout. La séance est levée. Je vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil d'arrondissement le 11 juin à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20 h 45.

Jeanne d'HAUTESERRE

